

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1656

Artikel: Electricité : passer à la production de masse
Autor: Nordmann, Roger
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013625>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Passer à la production de masse

Pendant la session d'automne, le Conseil national traitera du projet de loi sur l'approvisionnement en électricité. Simultanément, une modification de la loi sur l'énergie sera mise en délibération. La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie de la Chambre du peuple a dissocié les deux aspects, initialement liés. Ils devraient faire l'objet de deux arrêtés fédéraux distincts et seront donc, le cas échéant, soumis séparément au référendum. Coup de projecteur sur les aspects environnementaux.

Les tensions sur le marché européen de l'électricité sont de plus en plus fortes. Du côté de l'offre, ce sont avant tout les faiblesses des sources d'énergies non renouvelables qui expliquent cette situation.

- Les centrales nucléaires vieillissent et la polémique fait rage sur l'opportunité de réinvestir dans ce secteur. La sécurité d'exploitation et le stockage des déchets ne sont pas les seuls problèmes. Les coûts exorbitants de cette technologie constituent aussi une épée de Damoclès.
- La production d'électricité à partir du gaz naturel et du pétrole pose non seulement des problèmes écologiques majeurs, mais elle subit de plein fouet l'augmentation des prix du pétrole. Comme deux tiers de l'électricité produite en Europe sont d'origine fossile, ce type d'électricité se renchérit notablement. Même si la Suisse ne produit pour ainsi dire pas d'électricité d'origine fossile, elle est exposée à la variation des prix en Europe.
- La production d'électricité à partir du charbon est une hérésie écologique.
- A cela s'ajoute que la consommation d'électricité ne cesse d'augmenter en Suisse comme en Europe et que la demande de substituer l'électricité au pétrole pourrait s'accroître.

Dans ces circonstances, il y a un intérêt évident pour l'économie, les consommateurs et l'environnement à mener une politique volontariste de renforcement de la capacité de production d'électricité d'origine renouvelable. La plupart des pays européens ont pris des mesures dans ce sens, et en particulier l'Autriche, l'Allemagne, le Danemark et l'Espagne.

Les quotas d'électricité verte

Cette évidence n'a pas empêché l'aile dure du lobby des entreprises électriques, relayée par l'UDC, de tenter de diluer cet objectif lors des travaux de commission, heureusement sans succès. La bataille s'est ensuite focalisée sur les instruments permettant ce renforcement. Le Conseil fédéral proposait de créer la base légale d'un système de quotas, qu'il aurait eu la faculté d'in-

roduire ultérieurement s'il le jugeait nécessaire. Le système des quotas prévoit d'obliger les distributeurs électriques à fournir une part minimale d'électricité d'origine renouvelable. Il est prévu que les distributeurs qui livrent plus d'électricité verte que la norme peuvent revendre des certificats à ceux qui n'atteignent pas cette norme. Si l'on utilise ce dispositif pour exercer une pression croissante et prévisible, cela accroîtra la rentabilité des installations de production d'énergies renouvelables. Cet instrument nécessite cependant d'être accompagné par une vraie politique de renforcement des capacités de production. Sinon, il risque simplement d'aboutir à un effet de vases communicants: on importe du courant vert, qui est remplacé à l'étranger par du courant ordinaire.

Soucieuse d'obtenir de vrais progrès, la commission a opté pour une introduction immédiate des quotas, alors même que les lobbyistes électriques voulaient torpiller complètement le système. Nul doute cependant que la bataille se répètera au plénum.

Stimuler les investissements

Pour s'assurer une croissance vraiment substantielle sur le plan quantitatif, il faut donc des instruments qui déclenchent une vague d'investissements. A cet effet, la commission a adopté un dispositif dont la pièce maîtresse est la rétribution d'injection couvrant les coûts (voir ci-contre) pour toutes les énergies renouvelables, sur le modèle allemand. Ici aussi, la commission a rendu ce dispositif obligatoire alors que le Conseil fédéral l'avait introduit à titre optionnel. Sans surprise, les électriciens font un blocage de principe et proposent un système d'appel d'offre qui a pourtant déjà échoué, par exemple en Angleterre. Il est également prévu de financer la modernisation et le renforcement des installations hydroélectriques, afin d'en augmenter le rendement énergétique, respectivement d'éviter que les exigences renforcées en matière de protection des eaux n'aboutissent à une baisse de puissance. Enfin, il est prévu de financer les efforts d'encouragement à l'utilisation rationnelle de l'électricité.

111